

# Une nouvelle usine de production d'eau potable à Changé

Laval Agglomération possède et exploite en régie la production et la distribution de la ville de Laval et d'une partie de l'agglomération. Suite au Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'étude du devenir de l'usine actuelle de Pritz, Laval Agglomération a décidé de construire une nouvelle usine des eaux à environ 3 km en amont sur la commune de Changé.



Dans ce cadre Laval Agglomération publie la déclaration d'intention du projet de construction d'une usine d'eau potable et des conduites de transfert d'eau brute et d'eau traitée associées, en application de l'article L121-18 du code de l'environnement.

## DÉCLARATION D'INTENTION DE PROJET AU TITRE DE L'ARTICLE L121-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Ce projet représente un montant prévisionnel d'investissements supérieur à 5 M€, et a fait l'objet d'un examen au cas par cas pour lequel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a promulgué par arrêté du 15 juin 2020, la réalisation d'une étude d'impact, en application de l'article R122-3 du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, une enquête publique régie par le Code de l'Environnement sera organisée au cours de l'année 2021. Cette phase de consultation du public sera l'occasion pour toute personne concernée par le projet d'exprimer son avis et de faire part de ses observations.

## Présentation du Projet

Le projet a pour objectif la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable, le réaménagement de la station d'exhaure existante, sans modification de l'autorisation préfectoral de prélèvement de 32 000 m<sup>3</sup>/j (arrêté datant de 2009).

L'implantation de la nouvelle usine étant prévue sur le site de la Biochère à Changé, le projet comprend également la pose de l'ensemble des canalisations d'eau brute et d'eau traitée pour le raccordement au réseau existant. Par souci de sécurisation de la distribution d'eau potable, le projet prévoit également une alimentation directe de St Jean/Mayenne, et une alimentation des réservoirs primaires de distribution de Laval par les boulevards périphériques.

Dans son ensemble, le projet prend en compte les contraintes environnementales fortes, comme présentées dans les documents mis à disposition ci-dessous.

<http://www.agglo-laval.fr/force-dattraction/demain-en-grand/une-nouvelle-usine-de-production-deau-potable-a-change>

## Pour en savoir plus

---

Laval Agglomération met à disposition les documents suivants :

- **Déclaration d'intention de Laval Agglomération**
- **Demande d'examen "au cas par cas" transmise à l'Autorité Environnementale par Laval Agglomération**
- **Annexes de la demande au cas par cas**
  - ⋮
  - > **Annexe 1 - Nominative**
  - > **Annexe 2 - Localisation**
  - > **Annexe 3 - Photographies**
  - > **Annexe 4 - Tracés EB et ET**
  - > **Annexe 6 - Natura**
  - > Annexe 7 - **Cadrage et contraintes**
- **Arrêté de l'Autorité Environnementale demandant une étude d'impact du projet**
- **Etude comparative des tracés envisagés pour le refoulement de Saint-Jean-sur-Mayenne**
- **AVP, Volet architectural et paysager**

### LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié  
CS 60809  
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46 47  
02 43 49 46 50

**[laval-agglo@agglo-laval.fr](mailto:laval-agglo@agglo-laval.fr)**